

PARLEMENT

-----

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité \*Travail\* Progrès

-----

Loi n° 27 - 2017 du 16 juin 2017  
déterminant le ressort territorial des districts de Madingou,  
Owando, Ewo, Sibiti, Impfondo, Djambala, Kinkala et Oyo

*L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :*

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :*

**Article premier :** Le ressort territorial des districts de Madingou, Owando, Ewo, Sibiti, Impfondo, Djambala, Kinkala et Oyo est constitué par les espaces, villages et agglomérations ayant appartenu auxdits districts avant la promulgation de la n° 13-2017 du 16 mars 2017 portant érection de certaines communautés urbaines en communes, amputés des espaces, villages et agglomérations constituant les nouvelles communes de Madingou, Owando, Ewo, Sibiti, Impfondo, Djambala, Kinkala et Oyo telles que fixées par ladite loi n° 13-2017 du 16 mars 2017.


**Article 2 :** Les nouveaux districts de Madingou, Owando, Ewo, Sibiti, Impfondo, Djambala, Kinkala et Oyo gardent les mêmes dénominations.

**Article 3 :** Les chefs-lieux respectifs des districts de Madingou, Owando, Ewo, Sibiti, Impfondo, Djambala, Kinkala et Oyo demeurent les communes de même dénomination.

Article 4 : La présente loi, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

27-2017

Fait à Brazzaville, le 16 juin 2017



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,  
Chef du Gouvernement,



Clément MOUAMBA.-

Le ministre de l'intérieur,  
de la décentralisation et  
du développement local,



Raymond Zéphirin MBOULOU.-

Le ministre des finances, du budget  
et du portefeuille public,



Calixte NGANONGO.-